

Date de dépôt : 3 août 2020

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'année 2019

Rapport de M. Eric Leyvraz

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances sous la présidence de M. Olivier Cerutti a voté ce projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 24 juin 2020.

Le PL 12695 n'a pas suscité de discussion au sein de la commission des finances.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par M^{me} Coralie Apffel Mampaey et M. Olivier Fiumelli, représentant le département des finances.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Gérard Riedi a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Vote

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12695 :

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : 2 (1 EAG, 1 PLR)

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Article unique pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12695 :

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : 2 (1 EAG, 1 PLR)

Le PL 12695 est accepté.

La commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à approuver ce projet de loi.

Projet de loi (12695-A)

approuvant les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'année 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du
22 septembre 2017 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du
10 décembre 2014 ;
vu les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'année
2019 ;
vu la décision du conseil de fondation du 9 mars 2020,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés de la Fondation des parkings comprennent :

- a) un bilan ;
- b) un compte de résultat ;
- c) un tableau de variation des fonds propres ;
- d) un tableau des flux de trésorerie ;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables,
des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de
résultat, ainsi que les autres informations requises par le référentiel
comptable.

² Les états financiers pour l'année 2019 sont approuvés.